



**COMITE DEPARTEMENTAL HANDBALL
YVELINES**

Assemblée générale 2015

**La France,
Une terre de handball**



Yvelines, France

Siège : 7 passage Paul Langevin, 78370 Plaisir
Tél : 01 30 54 09 60 Fax : 01 34 81 19 52
Site internet : www.comite78-handball.org
Adresse mail : cdhby@comite78-handball.org



Comité départemental de **handball** des **Yvelines**

7 passage Paul Langevin 78370 Plaisir

☎ 01 30 54 09 60

☎ 01 34 81 19 52

<http://www.comite78-handball.org/>

cdhby@comite78-handball.org

A tous les Clubs des Yvelines.

Plaisir le 18 mai 2015

Objet : **Assemblée Générale ordinaire**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire du Comité départemental de handball des Yvelines qui aura lieu :

Le vendredi 26 juin 2015,

Centre sportif Pierre de Coubertin,
rue Charles Linné 78180 (salle de réunion à l'étage)
78130 MONTIGNY le Bretonneux

19h00 Appel des délégués

19h30 Début de l'assemblée générale avec la remise des récompenses

L'ordre du jour et les documents seront envoyés au plus tard le 11 juin 2015

Vos questions doivent parvenir au Comité au plus tard le 16 juin 2015, afin d'y répondre.

Chaque association délègue à l'Assemblée générale du Comité un représentant spécialement élu à cet effet. Vous trouverez ci-joint un mandat vous permettant de donner pouvoir à un représentant licencié de votre club, au cas où vous ne pourriez-vous y rendre vous-même.

Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.

L'assemblée générale du Comité sera clôturée par un pot amical.

Attention : l'AG doit impérativement commencer à 19h30

Cordialement.

Patrick CHEHAB, Président du Comité



Compte- rendu de L'Assemblée Générale Extraordinaire Jeudi 12 février 2015 à Bois d'Arcy

Ordre du jour : Action judiciaire concernant les contrats de location des copieurs

19h30 : Appel des Délégués

20h : Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président du Comité, Patrick CHEHAB, ouvre la séance à 20h20 et remercie les représentants des clubs de leur présence.

- 1- **Présentation du document de synthèse (diffusé aux clubs) de l'action juridique** jusqu'à ce jour (jugement en référé et tentatives de négociation), à l'encontre des organismes financiers et d'Alliances-Ouest (concessionnaire Xérox), de l'hypothèse de poursuite judiciaire au fond, le tout avec les coûts associés.
- 2- **Présentation du document de synthèse des loyers trimestriels restants à payer :** dernière échéance du copieur 7335 le 26 février 2015; dernière échéance du copieur 7530 le 1^{er} avril 2017.

3- **Questions :**

Limay : que fait-on après le départ des 2 copieurs ?

Réponse : nous aurons besoin d'un nouveau copieur (en juillet 2017) qui fera l'objet d'une consultation auprès de différents constructeurs. Jusque-là, le Comité continuera de payer les différents loyers trimestriels, quel que soit l'issue de l'action judiciaire.

Intervention du trésorier et du président du Comité : la poursuite de l'action judiciaire (si elle est décidée) se fera uniquement à l'encontre d'Alliances-Ouest, avec une issue à l'appréciation du juge, avec l'espoir de récupérer tout ou partie des montants précisés dans le document envoyé aux clubs.

Commentaires sur le document d'analyse de l'avocate.

Des affaires équivalentes (avec Print Platinum) ont fait l'objet de négociation avec le Comité 93 et le Comité 91 (en cours).

Pour le Comité 78, 2 demandes de négociation ont été refusées par Alliances-Ouest.

Question du Chesnay : en cas d'issue favorable et d'indemnisation du Comité, comment celle-ci sera-t-elle utilisée ?

Réponse : celle-ci sera redistribuée sous forme d'avoir, en fonction des échéances survenant en 2016 et 2017. Le Comité ne demandera pas d'augmentation sur le tarif des licences, auprès des clubs, concernant les 10 000€(répartis probablement sur 2015 et 2016) prévus pour le jugement au fond.

Question : en cas d'issue défavorable, le Comité peut-il être amené à payer une indemnité à Alliances-Ouest ?

Réponse : à vérifier auprès de l'avocate.

Question du Président auprès des clubs : doit-on procéder au vote à bulletins secrets ?

Réponse : non, faisons simple

Le vote porte sur la poursuite ou non de la procédure judiciaire (Oui / Non / Abstention)

Résultat du vote sur 96 voix : 73 Oui 23 Non 0 Abstention

L'avocate sera informée (de façon confidentielle) de la décision de cette assemblée générale.

Les Présidents de club seront informés de la suite de la procédure.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire, vers 21h, suivie d'un pot amical.

Liste des clubs présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire 2015 à Bois d'Arcy

	Nb de voix	Procuration
1. CA MANTES	5	
2. CLOC ACHERES	7	
3. CS CELLOIS	5	*
4. LE CHESNAY	7	*
5. USM LES CLAYES	5	
6. HB BOIS D'ARCY	4	*
7. MONTIGNY	8	
8. PLAISIR	8	*
9. RAMBOUILLET SPORTS	5	
10. VERSAILLES	7	
11. LE PECQ	5	*
12. SOH/USV/CARRIERES	7	
13. VOISINS	5	
14. HBC CONFLANS	9	*
15. GUYANCOURT HB	5	
16. LIMAY	4	

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Voici les faits essentiels de la saison 2014/2015 :

✚ Les licenciés yvelinois :

Au global, 7127 (dont 196 évènementiels) pour la saison 2014/2015, très légèrement supérieur à celui de la saison passée, avec une légère baisse du nombre d'adultes au profit de celui des jeunes, et un taux de renouvellement de licence de 65% pour cette saison sportive

Les féminines, bien qu'en progression constante depuis 5 saisons, représentent toujours environ 25% du nombre global.

Les dirigeants progressent nettement depuis 2 saisons (+27%) pour représenter près de 6% du nombre global

✚ Les clubs :

- Trappes, 41^e club, avec 3 équipes pour sa première saison, soutenu par sa municipalité
- Les réunions Comité/clubs (avec toujours une participation insuffisante) permettent d'échanger sur différents thèmes (formation des techniciens et arbitres, modalités d'indemnisations en conformité avec l'Urssaf, détections des jeunes, fonctionnement, le suivi de notre action judiciaire sur nos copieurs, obligations des clubs, ...)
- Le Comité est intervenu auprès de communes, à la demande des clubs, pour régler certaines difficultés de fonctionnement.

✚ Les compétitions :

- le calendrier de compétition (championnats, Coupe des Yvelines et Coupe de France, tournois de détection) est toujours compliqué à bâtir, compte-tenu des congés scolaires d'avril et d'un mois de mai toujours particulier, avec une butée à fin mai.
- Les tournois de détection sont indispensables pour repérer les jeunes à potentiel et alimenter la filière vers le haut niveau sur le plan technique et arbitrage.
- 2 clubs yvelinois déçus: retour en région pour Versailles et Plaisir n'accède pas en Nat 3 mas.
- 5 clubs yvelinois heureux : Accession de Conflans en Nat2 fém. et Le Chesnay en Nat2 mas. et Montigny en Nat 1 fém, de Bonnières en Rég. Mas et du Pecq en Rég Fém.

✚ Les formations

- Davantage de candidats pour cette saison, avec une difficulté d'organisation
- Le suivi des stagiaires est limité compte tenu de la disponibilité des bénévoles et de la contrainte budgétaire.
- Probablement qu'il sera nécessaire de repenser l'organisation, pour mieux répondre aux besoins et obligations des clubs.
- 4 sessions de formation, à destination des clubs, se sont déroulées en mai sur l'utilisation de la nouvelle version du logiciel fédéral GestHand

✚ Les actions de développement :

- Les animations Handball et Handicap se poursuivent sur différentes communes dont notamment Versailles, Montigny, Conflans, Elancourt-Maurepas, avec une innovation, l'organisation d'un tournoi de Hand Sourds et malentendants, à Villepreux en octobre 2014 que nous allons essayer de reconduire.
- Mise en place de plateaux en direction de jeunes filles dans les catégories -9 ans, -11 ans et -13 ans

- Plusieurs réunions Clubs/Comité/LPIFO ont eu lieu au comité sur le développement de la pratique féminine
- La soirée de promotion de la pratique féminine, le sam. 30 mai à Plaisir, avec un tournoi de -13fém, un match de -17fém, des JA féminines et pour conclure un match d'accession en Nat1 fém. (Carquefou/Reims) et une joie indescriptible pour les vainqueurs, Carquefou.

✚ **Développement de l'Esprit Sportif Partagé sur les Yvelines**

A l'initiative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, afin de lutter contre les incivilités, les comités de rugby, basket, handball et district de football ont mis en place des actions de formation comportementale à destination des joueurs, encadrants, dirigeants. Une action d'information sera à mettre en place en direction du public assistant aux animations sportives.

Avec les dispositions de sanction (règlements disciplinaires), les actions d'information et de formation, une nouvelle réflexion est engagée pour définir des actions de réparation en direction des auteurs et victimes d'actes d'incivilités conséquents.

Une animation sportive, avec stand et échanges, est organisée par les 4 disciplines, le 21 juin au stade Guy Boniface d'Elancourt, avec la participation de 200 jeunes, dirigeants, éducateurs, parents et personnalités du monde sportif.

✚ **Autres :**

- Dossiers des copieurs : avec l'accord du conseil d'administration et des clubs, la procédure judiciaire se poursuit. La résiliation des contrats, à leur terme, a été dénoncée. L'un des copieur est en fin de contrat.
- Concernant nos locaux, le bail de location sera reconduit sans augmentation de loyer, à partir du 1^{er} juillet, avec un complément de loyer pour une pièce supplémentaire disponible et qui nous sera bien utile.

Je tiens à remercier tous nos bénévoles, salariés du Comité, nos partenaires institutionnels (Conseil départemental 78 et DDDCS 78) et privés (Hand Expert, CIC, Mac Donald) qui concourent tous au fonctionnement et au développement de notre activité.

✚ **Les prochains rendez-vous :**

- Finales de Coupe des Yvelines les 13-14 juin, au gym. des Droits de l'Homme de Guyancourt
- Assemblées générales de la ligue PIFO (16 juin à Mennecey) et du Comité (26 juin à Montigny)
- Animation sportive (Esprit sportif) le 21 juin à Elancourt
- Le match France / Roumanie (juniors féminines), préparatoire au championnat d'Europe en juillet, au gymnase Marcel Cerdan de Poissy le 10 juillet, avec la participation de joueuses évoluant au club d'Issy Paris Hand et en équipe de France adultes
- L'animation Eté Show Sandball à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines (juillet, août)
- Et sans oublier des vacances certainement méritées.

Cordialement

Le Président, Patrick Chehab



COMMISSION DE DISCIPLINE

BILAN SAISON 2014 - 2015

La Commission de Discipline s'est réunie 10 fois cette saison pour traiter 65 dossiers.

Après avoir vu une augmentation très significative du nombre de dossiers depuis ces sept dernières saisons, un NOUVEAU record sera établi cette saison avec 65 dossiers traités lors de la dernière réunion du 29 Juin 2015.

Une nouvelle augmentation de dossiers « Jeunes » (12) et de dossiers « Public » (13).

Il semble que les Joueurs (es) ou les Officiels Responsables trouvent normal d'insulter les arbitres ou d'autres joueurs. Il en est de même pour le Public envers les arbitres et les joueurs.

Il est à noter cette saison des voies de fait entre joueurs, envers Public et Public envers joueur.

REPARTITION PAR CATEGORIE

Dossiers	Féminins	Masculins	Total
-13 ans		1	1
-15 ans	0	2	2
-17 ans	5	4	9
-20 ans		0	0
+ 16 ans	4	29	33
Licencié (Public identifié)	1	1	2
Arbitre	0	0	0
Officiel Responsable	0	2	2
Public	3	10	13
Autre***	1	2	3
Total	14	51	65

REPARTITIONS DES SANCTIONS *

Dates Fermes	84	65
Dates avec Sursis	43	37
Avertissements	2	4
Sans Suite	5	13
Huit Clos avec Sursis	10	9
Saison 2013-2014	→	←

*Au 08/06/2015

DOSSIERS PAR SAISON

2008 – 2009	32	
2009 – 2010	30	-
2010 – 2011	39	+
2011 – 2012	44	+
2012 – 2013	49	+
2013 – 2014	52	+
2014 – 2015	65**	+

** 10^{ème} réunion :

29/06/2015

***Autre: Responsable de salle, Secrétaire Table, Tuteur JA

LA TENDANCE DES FAUTES EN HAUSSE :

Injures ou propos excessifs sur arbitre par joueur
 Injures ou propos excessifs sur arbitre par Public
 Voies de fait joueur envers joueur
 Conservation du score dans la dernière minute
 Injures ou propos excessifs sur arbitre par officiel

A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE CLUB :

Information à faire à vos licenciés, joueurs et joueuses, officiels responsables et Public, sur les sanctions qu'ils peuvent encourir par leurs actions fautives et sur les amendes associées aux avis de sanction en plus des dates de suspension.

Pour terminer ce bilan, je tenais à remercier tous les Membres de cette commission, très souvent décriée, pour leur travail à mes côtés et le traitement de tous ces dossiers malheureusement toujours trop nombreux. Un grand merci à notre secrétaire du Comité, Brigitte, pour l'établissement des dossiers disciplinaires et à Sylvie pour la clôture de ces derniers.

Philippe ROSSI
Président de la Commission de Discipline 78

COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

BILAN 2014/2015

Saison calme pour la CRL avec 2 dossiers l'un sans suite l'autre en-cours à la date où nous rédigeons ce compte rendu. Remerciements une fois encore à tous les membres.

Patrice FOLLIOU
Président de la commission CRL78

COMMISSION Salle et Terrains

BILAN 2014/2015

Pas beaucoup d'activité, aucun dossier cette saison.

Le responsable Salle & Terrain
Sliman Mameri

COMMISSION TECHNIQUE / FORMATION ET DEVELOPPEMENT

BILAN de la saison 2014 /2015

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections les samedis matins et pendant les vacances scolaires ainsi que pour les formations d'entraîneurs : CO Gargenville, AS Mantes Féminins et Masculins, Vélizy, Les Clayes, HBC Conflans, Bois D'Arcy, Montigny Le Bretonneux, Poissy et Le Chesnay.

✚ *Le bilan des sélections départementales :*

Le collectif 2001 Masculin encadré par Eric DOMENJOURD et Augustin RIZZO s'est arrêté au 3^{ème} tour du championnat de France inter comités.

Le collectif 2001 Féminin encadré par Audrey SCHOHN et Binta DIOULDE termine à la 2^{ème} place du challenge de France inter comités.

Les collectifs 2002 Masculin (Geoffroy HOLLAND) et 2002 Féminin (Laurent MOMET et Mylène CHEVALIER) terminent 2^{er} et 4^{ème} du grand Prix du Conseil Général des Yvelines 2015 à Versailles.

✚ *La représentation des athlètes yvelinois sur les sélections ligue PIFO (clubs d'origine / actuel) :*

PIFO 2000 Féminin: Fanta DIAGOURAGA (CAO-ASFF / Montigny), Céline GOMES (CAO-ASFF / Montigny), Zoe JEUNEHOMME (Montigny).

PIFO 2000 Masculin: Amah AJAVON (Maisons Laffitte/ Conflans), Brunaël MORDIER (Plaisir)

PIFO 2000 Féminin: Sacha GOUESBET (Le Chesnay), Maeva GROSSARD (Les Clayes), KINTA Mendy (AS Mantes), Marie Thérèse MENDY (AS Mantes), Aissata N'DIYAE (AS Mantes).

PIFO 2001 Masculin : Mamour JARNO (Le Chesnay), Thomas NETO (Voisins), Ted RINO (CAO-ASFF), Tedy RINO (CAO-ASFF), Toma SAYADA (Achères / Poissy),

✚ *La représentation des athlètes yvelinois (ses) sur les pôles espoirs (club d'origine / club actuel)*

Pôle espoir Féminin de Chatenay Malabry :

Victoria ALRIC (Voisins/ Montigny) née en 1997

Romane DAMIENS (Plaisir / Montigny) née en 1999

Pôle espoir Féminin de Fleury :

Sarah BAUDENEAU (Maisons Laffitte / Montigny) née en 1999

Hannah REDDING (Guyancourt / Montigny) née en 1999

Pôle espoir Féminin de Dijon :

Trissia MENDY (Guyancourt / Montigny) née en 1999

Pôle espoir Masculin d'Eaubonne :

Clément COACHE (AS Mantes / Plaisir) né en 1998

Pôle espoir Masculin de Reims :

Adam KIAVUE (Achères / SOH-USV) né en 1999

Rentrée pôle pour la saison 2015/2016 :

Pôle espoir Féminin de Chatenay-Malabry : Fanta DIAGOURAGA (CAO-ASFF -/ Montigny)

La représentation des athlètes Yvelinois sur le Centre d'entraînement rég. (clubs d'origine/actuel)

CER PIFO à Eaubonne :

Brunael MORDIER (Plaisir)

Rentrée en CER l'an prochain :

Thomas NETO (Voisins),

Toma SAYADA (Achères / Poissy),

La formation animateur Handball :

28 personnes en formation au cours de cette saison (Cours au comité, mise en situation pédagogique sur les Yvelines, soirée technique, classeur d'entraînement à fournir).

Bonne session avec un taux d'absentéisme des candidats plus importants que les années passées,

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs installations et des publics supports à l'occasion de ces circonstances pédagogiques : USM Les Clayes, Vélizy, Conflans.

Merci également aux personnes qui sont intervenues durant la formation : Melle Séverine Bouhours, Mr Benjamin DE BOUARD, Mr Eric DOMENJOUR, Mr Sébastien MIDAVAIN, Mr Stéphane PAYSAN, Melle Audrey SCHOHN, Mr Victor GARRIGUET.

Les Soirées techniques :

Merci aux clubs pour la mise à disposition de leurs équipements (gymnase et salle de réunion) et de leur collectif support :

- A Maisons Laffitte (nov. 2014) animée par Geoffroy HOLLAND entraîneur du club de Maisons Laffitte sur public adulte.
- A SOH-USVC (2014) animé par Denis POLYDORE entraîneur du club de SOH-USV sur public adulte,
- A mantes La Jolie (juin 2015) animée par Geoffroy HOLLAND, public enfant 13-14 ans sélection 2002 Masc.

Le label Ecole de hand 2015:

31 clubs ont reçu un label cette année, soit 4 de plus que l'an passé (27 clubs labélisés en 2014) :

1 club obtient le label or : Versailles HBC

8 clubs obtiennent le label argent : AS Mantaïse, CA Mantes, CLOC Achères, CAO-ASFF, Le Chesnay Yvelines, Elancourt-Maurepas HB, AS Poissy, HBC Conflans,

10 clubs obtiennent le label Bronze : AS Bonnières, Cellois HB, US Houdan, US Maisons Laffitte, Plaisir HBC, Rambouillet, SOH-USV, Triel, Team Sports Vicinois 88 HB, HBC Velizy.

11 clubs obtiennent un label simple : CSM Aubergenville-Elisabethville, Bougival, USM Les Clayes CO Gargenville, Bois D'arcy, AS Montigny Le Bx, US Saint Arnoult, Le Perray, US Le Pecq, Guyancourt, Limay HB.

Nos manifestations sportives :

Nous remercions les clubs qui ont été partenaires de nos manifestations de promotion et de développement sur le territoire.

Le club d'ACHERES pour l'organisation :

- du 2^{ème} tour du Championnat inter comités masculin (mars 2015),
- d'un plateau – 7 ans (mars 2015),

Le club du CA MANTES pour l'organisation du Critérium du Jeune Handballeur (mai 2015),

Le club de CONFLANS pour l'organisation :

- D'un plateau -11 ans féminin du comité (janvier 2015),
- D'un plateau – 9 ans féminin du comité (mai 2015),

Le club de PLAISIR pour l'organisation :

- Des Finalités de N2 féminines,
- D'un plateau -13 ans féminin (mai 2015)

Le club de POISSY pour l'organisation :

- Du 2^{ème} tour du Championnat inter comités Féminin (mars 2015),
- D'un plateau -11 ans féminin (mai 2015)

Le Club de VERSAILLES pour l'organisation :

- Du Grand Prix du Conseil général des Yvelines (mai 2015),
- L'opération hand ensemble (avril 2015),
- Les plateaux -9 / -10 et -12 ans (janvier à mai 2015),

PROJETS sur la saison 2015 /2016

Championnat -13 ans féminin :

Mise en place d'une nouvelle formule (phase de tournoi sur sept à déc. puis formule championnat de janvier à mai piloté par le CTF),

Aménagement progressif des règles de jeu (jeu tout terrain puis jeu placé), une réunion technique est prévue en début de saison avec l'ensemble des entraîneurs -13 ans féminins. (19 septembre)

Règlements sportifs -13 ans masculins et -13 ans féminins :

Le comité interdit à tous les managers :

- le recours à la prise en individuelle stricte sur un (e) joueur (se) adverse

- le recours au changement attaquant-défenseur systématique.

- Sur le 3^{ème} tiers temps, interdire la défense alignée dans les 9 mètres, obligation d'avoir au moins 1 joueur en dehors des 9 mètres

Réunion technique avec l'ensemble des entraîneurs -13 ans masculins (19 septembre)

Sous classement féminin :

Autoriser une des jeunes filles 1ere année -13 ans à évoluer dans la catégorie inférieure.

L'objectif serait de permettre à des jeunes « plutôt débutantes de pouvoir jouer sur un niveau de jeu plus adapté.

Développement de la pratique féminine :

Pérenniser et augmenter les plateaux -11 ans féminins (sur toute la saison sportive),

Mise en place d'un championnat -11 ans féminins (de novembre à juin),

Réunion technique avec les responsables d'équipes -11 ans féminins et mixtes (26 septembre)

Evènementiel :

Créer un critérium de la jeune handballeuse (pour des – 9 ans fém.) = Club support à trouver + date à fixer.

Développement de la pratique baby hand (public -7 ans) :

Augmenter le nombre de plateaux – 7 ans (de 1 plateau cette saison à 3/4 plateaux sur la saison prochaine)

Modification de la formation animateur HB :

Séquencer la formation en module :

- Pour éviter trop d'absentéisme
- Et permettre à des personnes de s'inscrire sur le cursus de formation sur plusieurs saisons
- Augmenter le nombre de personnes en formation

2 WK proposés en début de saison (Accompagnateur d'équipe)

Modules suivants :

Arbitrage (samedi matin ou soirée, 2 dates proposées sur la saison),

Pédagogique et connaissances étalés sur 2 WK entre janvier et mai (Animateur Handball),

Pour se présenter à l'examen, le stagiaire devra avoir participé aux 3 modules de formation (3 WK de formation) + le module arbitrage (Samedi Matin ou soirée) + travail personnel (classeur d'entraînement),

 **Sélections / détection :**

- Détection -13 ans féminine : à travers les plateaux et tournois d'octobre à décembre 2015 (réseau à créer par le CTF)
- Détection tournois -13 ans masculins : 23/24 janvier 2016
- Détection tournois -15 ans féminines (niveau départemental) et -17 ans féminines (niveau départemental) : 28/29 nov. 2015
- Détection tournois -15 ans masculins (niveau départemental) : 28/29 nov. 2015

Sportivement,
Geoffroy Holland (CTF Yvelines)

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

BILAN SAISON 2014-2015

Cette année, la Commission a eu beaucoup de travail sur toutes les formules de compétitions, que ce soit en délayages ou en championnats. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous joindre au collectif des handballeurs et handballeuses Yvelinois et c'est une excellente chose.

Malgré tout, beaucoup trop de clubs engagent des équipes juste pour inscrire une équipe et ne pas perdre de licenciés, et je devrais dire licenciées car ce sont souvent les groupes féminins qui risquent de disparaître. La Commission travaille à améliorer chaque année les formules afin de trouver un compromis entre un calendrier de plus en plus restreint et les contraintes des clubs. Nos équipes jeunes sont notre futur, et les résultats que ce soit en Championnat de France, en Région ou en Sélection sont excellents. C'est donc ensemble que nous devons travailler pour améliorer nos structures, et nos organisations.

Des améliorations pour la saison 2015-2016 seront apportées sur la gestion des matches, les reports et le traitement des anomalies sur les 45 championnats, ainsi que sur les 12 catégories.

Merci à Brigitte et Frédérique qui font un travail formidable au sein du Comité et qui règlent beaucoup de vos problèmes.

Merci à Laurence et Patrick Cherencey, à Audrey Schohn, à Laurent Momet et à Yann Brillouet, à tous ces membres de la COC qui travaillent pour vous, et qui étudient chaque point du règlement à améliorer et chaque difficulté rencontré en cours de saison, par vous, par nous.

Je vous souhaite une très bonne saison 2015-2016

Président de la COC 78
Bruno JACQUART

PROJET 1

REGLEMENT DE LA COUPE DES YVELINES 2015-2016

" REGLEMENT PARTICULIER "

5- LES JOUEURS

ART. 19

19-2 Ce *niveau de référence* sera déterminé pour tout joueur ou joueuse ayant participé à **5 matchs dans un championnat**; il ne pourra plus disputer de matchs ~~dans une autre équipe~~ **dans une catégorie d'âge inférieur** en Coupe des Yvelines (exemple 5 matchs en championnat –17 ans, interdiction de faire la coupe en –15 ans).

PROJET 2

MODIFICATION DU CHAMPIONNAT BAS-NIVEAU -13 MASCULINS 2015-2016

Toutes les équipes –13 Masculins qui évolueront sur la saison 2015-2016 en Bas-Niveau évolueront sous forme de tournoi à 3. Ce projet est proposé afin de réduire le nombre de journées de championnat et d'ouvrir d'avantage de facilité aux clubs pour les JA.

Temps à jouer 2 x 10 mn (1^{ère} mi-temps individuel tout terrain, 2^{ème} mi-temps libre)

Pause 5mn + 1 TM par match

Ce projet ne concernera pas les poules EXCELLENCE et HONNEUR

PROJET 3

AMENAGEMENT CHAMPIONNAT -11 MIXTE 2015-2016

" REGLEMENT PARTICULIER "

Afin de développer le handball féminin et de promouvoir le secteur féminin dans notre département des Yvelines, la COC 78 vous propose une amélioration du championnat Mixte -11 ans

A partir de cette saison, tous les buts des féminines compteront double. Cette modification permettra aux jeunes filles de participer un peu plus dans l'activité de l'équipe,... afin de construire des filières féminines dans d'autres clubs.

Le règlement sera identique s'il y a une féminine ou si entièrement féminine, sauf dans le cas où une jeune fille pourrait être sous-classée. Dans ce cas, les buts de cette jeune féminine compteront pour 1 seul but

PROJET 4

MODIFICATIONS D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT RELATIF AUX DELAYAGES 2015-2016

Point 1

Pour mieux planifier les délayages Pré-régionaux de la saison suivante, la Commission d'organisation des Compétitions souhaite placer les 2 premiers tours de qualification en Juin (1^{ère} semaine et dernière semaine). Ce système sera mis en place dès cette saison et devra respecter certaines règles d'âges (voir tableau des âges). Le mois de septembre sera donc allégé à un dernier tournoi de classement pour la rentrée des équipes en Délayage PIFO.

Il sera interdit à tout joueur ou joueuse de participer à plusieurs délayages dans différentes catégories (exemple -15 et -17 ou -17 et -18) Une liste de 18 joueurs ou joueuses devra être fourni en même temps que l'inscription.

Point 2

L'inscription en délayage Pré-régional sera désormais accompagnée d'un chèque d'engagement suivant les tarifs du comité, ceci afin de régulariser la facturation de cette compétition.

PROJET 5

MODIFICATION DU CHAMPIONNAT DE 1^{ère} DIVISION 2016-2017

Devant un nombre grandissant d'équipes dans la division la plus basse et avec un calendrier de plus en plus lourd, la COC 78 propose de créer la 2^{ème} DIVISION pour la saison **2016-2017**.

Le championnat de 1^{ère} DIVISION sera alors composé de 12 équipes comme pour les autres divisions supérieures.

Le championnat 2015-2016 se déroulera comme prévu à l'Assemblée de la saison précédente.

PROJET 6

Ajout d'un point de règlement relatif aux conventions

Les conventions concernant des équipes jeunes, effectuant les délayages départementaux pour accéder au niveau régional (fin juin et/ou début septembre suivant les comités) ont l'obligation de déposer avant le début des délayages départementaux une liste de 14 joueurs ou joueuses pour leur convention. De cette liste, AUCUN joueur (ou joueuse) ne sera autorisé à évoluer, durant le temps de ces délayages départementaux, avec une autre équipe disputant ces mêmes délayages. Sanction : match perdu par pénalité

INFO 1- Texte FFHB

SITUATIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'ARBITRAGE

Article 92-4 Temps mort « Jeune Arbitre »

Tout accompagnateur majeur de Jeune arbitre, **officiellement désigné par une commission compétente**, inscrit sur la feuille de match électronique, a la possibilité de déposer si nécessité un temps mort « Jeune Arbitre » (TMA) par rencontre de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans inclus ».

Ce TMA d'une durée d'une minute a pour objectif de conseiller un jeune arbitre en exercice, indépendamment des trois temps morts d'équipe (TME) durant lesquels il pourra aussi apporter ses conseils.

Pendant ce TMA, les officiels d'équipes pourront réunir leurs équipes conformément au règlement. Le club organisateur fournit à l'accompagnateur présent et avant chaque rencontre un carton TMA (de couleur bleu).

Pour obtenir un TMA, l'accompagnateur doit déposer celui-ci devant le chronométrateur, à la seule condition qu'il y ait une interruption de jeu ou un arrêt de jeu et que l'on ne soit pas dans les cinq dernières minutes du match.

Dès le dépôt de la demande de TMA, dans les règles, et si le temps de jeu n'est pas préalablement arrêté, le chronométrateur arrête aussitôt le chronomètre et informe les deux équipes d'une demande TMA

Si la condition de dépôt du TMA n'est pas respectée, le chronométrateur ne peut pas l'accepter et remet le carton à l'accompagnateur.

Le nombre de TME et de TMA doit être consigné sur la FDME

Enfin, nonobstant la possibilité de dépôt d'un TMA, l'accompagnateur de Jeune Arbitre a toute latitude pour prodiguer ses conseils au Jeune Arbitre que ce soit avant une rencontre, à la mi-temps d'une rencontre, pendant les TME ou après une rencontre.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

BILAN SAISON 2014 / 2015

- **CLIMAT**

IDEM : SAISON 2013-2014

Le constat au niveau du climat autour de l'arbitrage est toujours tendu. D'une manière générale, les grilles d'évaluation du challenge du Fair-Play ont démontré que les joueurs, les dirigeants et le public ont eu quelquefois de mauvais comportement envers le corps arbitral. Il serait bien que les différentes commissions mettent en place des moments d'échanges entre les différents acteurs. (Entraîneur – joueurs – arbitre...) La CDA a d'ores et déjà préparé un document support pour ces éventuels échanges.

- **FORMATION**

- Initiale

- Contenu de formation

Le contenu est conforme au Règlement FFHB.

8 Séances Théoriques et 3 séances pratiques (Ateliers, mise en situation...)

- Résultats de la session 2014 / 2015

De NOVEMBRE 2014 à MARS 2015 :

25 candidats inscrits, 1 candidat n'est jamais venu.

24 ont passé l'examen théorique et 22 ont été reçus.

1 n'a pas eu la note demandée et n'a donc pas pu profiter d'un rattrapage.

1 a eu un rattrapage de proposé et a réussi.

Donc 23 candidats ont réussi la théorie.

11 ont passé l'examen pratique – 10 ont été reçus

Les autres candidats passeront leur examen pratique la saison prochaine. (fin de saison –plus de matchs appropriés)

- Séances à thèmes

Les séances prévues de janvier à Mars, n'ont pas pu avoir lieu. (Séverine en arrêt de maladie à ces dates)

- Suivis

Cette saison 40 suivis contre 55 la saison passée.

(dont 16 suivis réalisés par l'ADS)

- Autres formations

Formation de nouveaux juges observateurs départementaux et regroupement des anciens juges observateurs d'arbitres (formation, harmonisation, contenus des attentes d'un arbitre départemental)

- **DESIGNATIONS**

- *Gestion des désignations*

1005 matches de championnat + coupe (1180 saison 2013-2014)

Une moyenne de 25 arbitres disponibles par week-end (29 saison 2013-2014)

Nombre de matches officiés par des arbitres régionaux : 142 soit 14.32% (169 saison 2013-2014)

Matches non désignés : 93 soit 9.27% (32 saison 2013-2014)

Si nous avons limité à 1 désignation par arbitre et par week-end, nous n'aurions eu que la moitié des rencontres désignées à chaque journée de championnat.

- **Classification des arbitres par groupe**

Reconduction de la classification par groupe.

- **RELATIONS CDHBY / PIFO**

- *Accès à la formation régionale*

L'exigence forte de la CRA justifie un nombre minimum et une qualification particulière des suivis pour avoir le droit de postuler à la formation régionale.

Cette saison **2 candidats** (1 binôme) ont été admissibles et ont réussi avec succès l'examen d'arbitre régional. Félicitations à eux.

- **REMERCIEMENTS**

La CDA tient à remercier tous les clubs qui ont pu aider à la mise en place des moments de regroupements arbitres (notamment par le prêt de salle) :

Les clubs du CA MANTES et CONFLANS pour leur mise à disposition de leur structure.

Axe de travail pour la SAISON 2015 / 2016

1) CLIMAT

Il faut continuer à tout mettre en œuvre pour apaiser le climat autour de l'arbitrage et donc continuer à mener des actions en ce sens comme par exemple :

- Développer encore et encore la formation
- Organiser des rencontres Arbitres / Techniciens
- Continuer les désignations sélectives (clubs et/ou arbitres)
- Retravailler la fiche d'évaluation du Challenge Fair-Play
- Améliorer le climat autour de l'arbitrage (avec tout acteur HB)

Ce servir des actions de l'ESP (esprit sportif partagé- 4 disciplines – 4 comités du 78)

Cette saison, un module de formation lié à l'arbitrage est dispensé aux stagiaires Arbitres.

2) DESIGNATIONS

2.1) *Gestion des désignations*

2.1.1) Maintien des désignations en -20 ans

2.1.2) Reconduction de groupe d'arbitres départementaux (70 arbitres)

Ce classement a été fait en concertation avec les membres de la Commission d'Arbitrage, il pourrait y avoir des modifications au cours de la saison prochaine suite aux différents suivis et tests effectués qui seront faits.

Il ne tient qu'à chacun des arbitres de montrer leurs valeurs et ambitions pour passer dans le groupe supérieur, et inversement.....

3) FORMATION

3.1) *Enrichissement du contenu (séances pratiques supplémentaires...)*

3.2) *Reconduire les séances à thèmes*

3.2.1) Encore diversifier les thèmes abordés

3.2.2) Former de nouveaux conseillers

3.2.3) Former des accompagnateurs de JA club

3.3) *Suivis*

3.3.1) Mettre en place plus de suivis voire installer un mode de coaching pour les potentiels...

(en fonction du budget)

4) Classement fair-play

4.1) *Refonte des éléments qui servent de bases à l'élaboration de celui-ci*

5) Autres

Mise en adéquation du règlement intérieur de la commission avec le règlement fédéral en cas de modification de ce dernier

Nous souhaitons remercier tous les bénévoles pour leur investissement au sein de la CDA.

Mise en conformité avec les règlements fédéraux

TITRE III

B Arbitres

~~Article m.B1: La licence joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche permet d'officialier en tant qu'arbitre sous réserve de la mention « Arbitre » suivie du grade figurant sur la licence. Pour voir sa licence joueur « arbitre » renouvelée il est nécessaire d'avoir arbitré au moins 3 matches* la saison précédente et d'avoir satisfait au test écrit de connaissances et participé au test physique** de début de saison.~~

~~Les délégués, observateurs, doivent satisfaire au test écrit de connaissances obligatoire de début de saison.~~

~~En cas d'absence à ces tests, l'arbitre sera remis à la disposition de son club. En cas d'échec au test écrit, l'arbitre devra participer au test de rattrapage qui lui sera proposé. Dans le cas contraire il sera remis à la disposition de son club.~~

~~* Sauf cas particuliers ** non éliminatoire.~~

Article III.B2 : Pour être autorisé à porter le titre d'arbitre, il faut être titulaire de la licence joueur avec la mention arbitre suivie de son grade délivrée par la FFHB, la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

- Etre licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
- Avoir réussi l'examen de grade correspondant
- Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre
- Avoir satisfait aux tests écrits de début de saison.
- Pour être compter à titre d'arbitre ou de jeune arbitre obligatoire d'un club, il faut avoir officié la saison précédente sur :
 - 3 rencontres pour les arbitres.
 - 5 rencontres pour les jeunes arbitres.

L'article 5.2 Disposition concernant l'arbitrage remplace ARTICLE III B1 et B2 du règlement CDA 78

Pour arbitrer, il faut :

- Etre titulaire d'une licence « pratiquant, mention joueur ou loisir », « pratiquant indépendant » ou « Blanche » ;
- Avoir fourni un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, et, pour les arbitres de plus de 55 ans, avoir fourni un certificat médical attestant la réalisation du suivi médical spécifique défini par la commission médicale en lien avec la CCA ;
- Etre âgé de 18 ans au moins
- Avoir satisfait aux tests physiques adaptés au niveau de pratique ;
- Avoir satisfait aux épreuves pratiques et théoriques en langue française exigées pour l'exercice de la fonction d'arbitre
- Ne pas être privé de ses droits civiques ni frappé d'une sanction disciplinaire de suspension d'exercice des fonctions d'arbitre ou de retrait provisoire de la licence

Un jeune arbitre peut officier à compter de l'âge de 14 ans. La qualification d'arbitre ou de jeune arbitre peut faire l'objet d'un refus motivé de la part de la commission d'arbitrage concernée (CCA, CRA OU CDA). Une telle décision n'est pas susceptible d'appel.

Pascal Thelohan
Président de la CDA 78

Séverine Bouhours
ADS – Arbitrage 78

SOUS COMMISSION de la CDA « JEUNES ARBITRES »

Bilan de la saison 2014-2015

1 - Formation :

Formation « Jeunes Arbitres »

- 1 demande effectuée d'un club pour l'aide à la formation de leur jeune arbitre club « débutant »
- 8 Formations théoriques et pratiques des JA en perfectionnement (**22 jeunes arbitres en formation départementale répartis en 2 groupes**)
 - 1 stage externe de trois jours à la Toussaint pour tous les jeunes arbitres départementaux à Mantes la ville
 - Le stage externe de 3 jours pendant les vacances de Février pour les jeunes arbitres départementaux a été annulé (Séverine en arrêt de maladie)
 - 1 stage externe de 4 jours pendant les vacances de pâques pour tous les jeunes arbitres départementaux (plus des nouveaux ja détectés aux tournois de détections) – 27 jeunes au total
- Une trentaine de suivis de formations pratique (match amical, tournoi, stage et coupe des Yvelines....)

Nous remercions les clubs du CA Mantes, Conflans qui nous ont accueillis cette saison pour ces stages.

Les regroupements et les stages ont lieu le dimanche matin ou pendant les vacances scolaires car ce sont les seuls moments où les jeunes ne jouent pas ou non pas école.

L'acquisition du logiciel DARTFISH a permis de séquencer des matchs par thème et ainsi rendre plus vivant les interventions et ainsi renforcer la qualité de la formation.

2 - Détection

Les tournois de détections ont permis de détecter quelques potentiels qui devraient intégrer le cursus de formation départementale la saison prochaine.

Les clubs recevront début septembre 2015 une convocation au 1ere regroupement de la saison 2015-2016 et devront la transmettre à leur JA détecté. (16 ja)

Les clubs sont déjà avertis de leurs futurs intégrants.

Les clubs ont reçus les axes de travail pour leur ja club qui a été déterminé par les référents arbitrage des différents plateaux.

Ces retours sont arrivés tardivement aux clubs à cause du problème de CMCD. En effets, suite aux demandes des clubs concernant l'application de la CMCD région, et notamment l'appellation JA Départemental, un assouplissement a été proposé au CA et BD. Après validation, le fonctionnement de la CDJA a dû être modifié pour permettre à certains clubs de respecter leurs obligations.

3 - Etat des lieux

- 1 binôme (Emma Gateau et Lorine Chevreau – EHMB et Montigny) a été promu en région au début de saison, détectés lors des interdépartementaux de novembre 2014. 1 Binôme a été refusé –trop juste
- Les binômes départementaux (Timon Besson et Timothée Renner – le Chesnay ; Alexandre Claussolles et Alex Gathercole – Poissy et Gargenville ; Pierre Milleret – Montigny et CAO ASFF) ont officié lors du Grand Prix 2015. Suite à leurs prestations, les 5 jeunes arbitres ont été détectés pour intégrer le groupe régional la saison prochaine.
- 2 Binômes (Emma et Lorine ; Matthias et Denis) ont participé aux IC2 masculins à Achères.
- 2 Binômes (Emma et Lorine ; Estelle et Alix) ont participé aux IC3 Féminins à Poissy.
- 1 Binôme (estelle et Alix) a été choisi par la CTJA PIFO pour représenter la Ligue PIFO aux inter ligues (elles ont dû refuser pour cause de blessure)
- 1 Binôme (Alix et Estelle) a été choisi par la CTJA PIFO pour représenter la Ligue PIFO aux finales des inter comités championnat de France à Orléans et a été désigné sur le plateau de championnat de France à Chatenay Malabry.

Un grand nombre de JA des Yvelines, de par leur travail et leur investissement, a pu et a eu l'honneur de représenter le territoire PIFO sur les différentes compétitions de championnat de France (Inter Comités, Inter Ligues, Championnats ...). La CDJA est fière et les félicite de leurs parcours...

Nombre de ja en ligue 2014-2015 : début de saison : 9/40 et fin de saison : 11/42 (5 départements)

+5 ja vont intégrer la saison 2015-2016

Nombre de ja en dép. 2014-2015 : début de saison : 22 et fin de saison : 30

4 - La Journée du jeune arbitre a eu lieu le Dimanche 31 mai 2015 à Poissy :

La 7^{ème} édition de la journée du jeune arbitre a eu lieu à Poissy le dimanche 31 mai 2015.

Nous avons eu 56 ja présents représentants 15 clubs.

Nous remercions le club de Poissy qui a accueilli cette journée.

Un bilan sera diffusé prochainement sur le site du comité.

5 - Relations CDJA 78 /CTJA PIFO

La Commission Territoriale des jeunes arbitres a bien fonctionné cette saison (harmonisation des formations et des objectifs à atteindre)

6 - LABELLISATION DES ECOLES D'ARBITRAGE

Cette saison, 14 clubs ont monté un dossier de demande de labellisation de leur école d'arbitrage :

8 la saison dernière.

*Les labels attribués sous réserve (attente du courrier officiel)

Dossiers Renouvelés :

Montigny - Or
Plaisir - Argent
Conflans - Argent
Ca Mantes - Bronze
Poissy- Bronze
Elancourt-Maurepas - Bronze
CO Gargenville - Bronze
Achères – Bronze

Nouveaux dossiers :

As Mantaïse – Bronze
Vélizy – Bronze
Versailles – Bronze
Triel – Bronze
Voisins - Bronze
Maisons Laffitte – aucun Label (pas assez de points)

Pour finir, nous souhaitons remercier tous nos bénévoles (CDJA78) et les clubs formateurs qui s'investissent dans l'encadrement de tous ces jeunes arbitres.

Cela fait quelques années que tous ces investissements portent leurs fruits.

Sandrine MARTIN
Responsable CDJA

Séverine BOUHOURS
ADS –Arbitrage 78
Responsable Formation et Détection

CONTRIBUTION MUTUALISE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Bilan CMCD saison 2014-2015 :

Le respect de la CMCD est réparti de la manière suivante :

- 5 clubs sont exempt donc à 9 points
- 25 clubs sont à 9 points (respect total) dont les 5 clubs exempt
- 3 clubs sont à 7 points
- 2 clubs sont à 6 points
- 2 clubs sont à 5 points
- 3 clubs sont à 4 points
- 3 clubs sont à 2 points
- 2 clubs sont à 0 point

10 clubs ne respectent pas le critère "Arbitrage" dont 6 clubs qui n'ont pas fait un seul arbitrage

10 clubs ne respectent pas le critère "Jeune Arbitre" dont 8 clubs qui n'ont pas renvoyé la liste demandé

6 clubs ne respectent pas le critère "Technicien" dont 3 clubs qui ne possèdent aucun technicien

6 clubs ne respectent pas le critère "Equipe jeune" dont 5 clubs avec l'absence d'équipes de jeunes filles.

Durant l'année, un constat a été envoyé à chaque vacance scolaire depuis Noël. Certains clubs ont été très réactifs, ce qui a permis de rectifier rapidement les quelques coquilles.

Je tenais à remercier Pascal et Sandrine qui ont facilité la vérification cette saison.

Cordialement
Audrey Schohn

2 - DISPOSITIONS

La CMCD départementale étant indépendante des CMCD nationale et régionale, un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou régionale peut être comptabilisé(e) en CMCD départementale pour les domaines (JA, technique et sportif).

Concernant les arbitres régionaux ou nationaux, seuls les arbitrages effectués lors de rencontres départementales seront comptabilisés pour la CMCD départementale.

Pour être comptabilisés, les arbitrages doivent être désignés par la CDA sur les catégories +16 masculins et féminines, -20 masculins et féminines. En cas de non désignation ou de défaillance d'un arbitre désigné, les rencontres dirigées par un arbitre même gradé, ne sont pas comptabilisées.

Le contrôle des exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) des clubs évoluant dans les championnats départementaux est effectué par la commission départementale de la CMCD. Ne sont pris en considération que les éléments enregistrés dans Gest'Hand par la ligue, comités, FFHB et clubs, ainsi que la liste d'arbitres stagiaires fournie par la CDA (ces derniers ne sont pas dans Gest'Hand).

Tout club possédant une équipe féminine et plus et/ou une équipe masculine et plus évoluant en championnat départemental est soumis aux dispositions CMCD et doit répondre à des exigences minimales, non négociables et non modulables dans les domaines suivants :

- Le domaine sportif, afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes filles et de jeunes garçons,
- Le domaine technique, afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant,
- Le domaine de l'arbitrage, afin d'inciter les clubs à valoriser cette fonction, indispensable au bon déroulement des compétitions,
- Le domaine arbitral du jeune arbitre, afin que des jeunes arbitrent des jeunes et préparer ainsi les arbitres adultes de demain.

CMCD 78 Proposition A :

	ARBITRAGE	JEUNE ARBITRE pré-JA Minimum filles ou garçons	TECHNIQUE entraîneur de grade animateur minimum	SPORTIF Equipe de jeunes de même sexe ou mixtes
+16 masculins : 1 équipe et plus en championnat départemental	voir tableau complémentaire spécifique	2 + Fiche Projet	1	1
+16 féminines : 1 équipe et plus en championnat départemental			1	1

CMCD 78 Proposition B :

	ARBITRAGE	JEUNE ARBITRE pré-JA Minimum filles ou garçons	TECHNIQUE entraîneur de grade animateur minimum	SPORTIF Equipe de jeunes de même sexe ou mixtes
+16 masculins : 1 équipe et plus en championnat départemental	voir tableau complémentaire spécifique	2	1	1
+16 féminines : 1 équipe et plus en championnat départemental		2	1	1

Ces exigences sont fixées chaque année par l'assemblée générale du Comité Départemental de Handball des Yvelines et doivent être atteintes à la fin de la saison sportive en cours.

Cas spéciaux : La commission CMCD départementale apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un arbitre avec justificatif...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

2.1 Socle de base

Une même personne peut être comptabilisée dans le domaine technique et dans le domaine arbitral.

Toute personne enregistrée pour la contribution mutualisée ne peut compter que pour une seule catégorie féminine ou masculine sauf pour la contribution arbitrage.

Un entraîneur, un arbitre ou un jeune arbitre de 17 ou 18 ans, titulaire d'une licence blanche, ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club pour lequel il possède cette licence.

Les entraîneurs mutant hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison en cours, au bénéfice du club quitté.

En cas de mutation durant la période officielle, un arbitre ou un jeune arbitre reste comptabilisé pour le club quitté. Si la mutation est réalisée hors période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre ou de jeune arbitre ainsi que ses arbitrages seront comptabilisés pour le club quitté pour la saison en cours et la suivante.

Dans les deux cas, la fonction d'arbitre ou de jeune arbitre et les arbitrages de l'arbitre ou du jeune arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté. Il faudra fournir à la commission CMCD 78 une copie du courrier.

Pour la création d'une équipe première masculine ou féminine, la CMCD ne sera pas demandée les deux premières années. La CMCD sera applicable la troisième année pour cette équipe première et les nouvelles équipées créées de même catégorie et de même sexe.

- Est considéré comme animateur, tout licencié validé par la commission technique et enregistré dans Gest'Hand pour la saison en cours.
- Est considéré comme catégorie jeune de même sexe, les équipes (-20) (-17) (-15) (-13) (-11) (-9) et n'ayant pas déclaré de forfait général. Pour remplir l'obligation sportive, une équipe masculine devra posséder une équipe constituée exclusivement de garçons. Les équipes mixtes **-9** -11 ans et -13 ans seront comptabilisées pour la CMCD féminine ou masculine, si au minimum 6 filles ou garçons sont licenciés.

- Est considéré comme arbitre tout licencié validé par la commission d'arbitrage et enregistré dans Gest'Hand pour la saison en cours. ~~Les arbitres en formation se verront attribuer 5 arbitrages après réussite à l'examen théorique~~ **Les arbitres en formation se verront attribuer 5 arbitrages (5 samedi soirs) après réussite à l'examen théorique.**

La saison N+1 :

-si l'arbitre passe son examen dans la même saison que la théorie mais ne satisfait pas aux tests de début de saison ou ne reprend pas, les 5 samedi soirs seront demandés au club

-si l'arbitre passe son examen pratique lors de la saison N+1 et ne se présente pas ou échoue, les 5 samedi soirs seront demandés au club

- Dans le cas où l'arbitre, en formation sur la saison N, réussit les tests de débuts de saison N+1 ou réussit l'examen pratique sur la saison N+1, il sera comptabilisé 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) pour le club.

Dans le cas d'un arbitrage en binôme, il sera comptabilisé un arbitrage par arbitre.

Les matches de coupe des Yvelines et de coupe de France ne seront pas comptabilisés, sauf s'ils se jouent le week- end (vendredi-samedi-dimanche).

Les matches de championnat reportés en semaine, seront comptabilisés.

- Est considéré comme jeune arbitre départemental tout licencié validé, en activité avec la CDA et enregistré dans Gest'Hand pour la saison en cours.

La liste des JA club devra être envoyée à la CDJA 78 pour être reconnue dans la base de données Gest'Hand et être comptabilisée.

Chaque JA devra avoir effectué 5 arbitrages à la fin de la saison sportive en cours. Pour que le match soit comptabilisé, le JA devra être inscrit sur la FDME.

Les arbitrages des JA, sur les tournois de détection déclarés sur Gest'hand, seront comptabilisés

Tableau complémentaire spécifique à l'arbitrage

Nombre d'équipes engagées en championnats départementaux en +16 Féminines et Masculins	Nombre d'arbitrages obligatoires réalisés par le club, à la fin de la saison sportive en cours
1	12 dont 6 samedi
2	18 dont 9 samedi
3 et plus	24 dont 12 samedi

Nota : Une date de disponibilité d'arbitrage le samedi soir, fournie par un arbitre, et non prise en compte par la CDA, est comptabilisée dans la CMCD.

Cas d'un club évoluant en championnats de France ou régional PIFO :

les Entraîneurs, Jeunes arbitres, Equipes de jeunes, pris en compte dans les CMCD FFHB et Ligue PIFO, pourront être comptabilisés pour la CMCD des équipes réserves évoluant en championnat départemental.

2.2 Contrôle du dispositif

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club après le dernier match de championnat de la saison en cours.

Septembre	Envoi de la note d'information annuelle
A partir du 1 ^{er} novembre	Contrôles mensuels
Décembre, janvier	Information aux clubs sur l'état de leur CMCD
Du 2 au 15 juin *	Réunion de la commission pour validation finale
20 juin *	Date limite d'envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés, prescription de la procédure si ce délai n'est pas respecté
30 juin *	Date limite de dépôt des réclamations
31 juillet *	Date limite du dépôt des appels contre les décisions des CRL

* dates imposées par la FFHB (article 29.6)

Les appels contre une décision de la commission statuts et règlements du comité se font suivant les statuts et règlements de la FFHB.

Tous les cas non prévus par le règlement général seront examinés par la commission et soumis au conseil d'administration du comité.

VŒUX CLUBS

Bonjour,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CA du comité de handball des Yvelines.

Au nom des clubs de : Achères, Aubergenville, Bonnières, Cellois, Plaisir, Conflans, AS Mantes, Le Pecq, Voisins, Entente Houilles/Le Vésinet/Carrières, Montigny, Le Chesnay, Maisons Laffitte, et Versailles.

Je vous adresse aujourd'hui ce mail car nous souhaitons présenter le vœu ci-dessous à l'AG 78 du 26 juin prochain concernant les JA.

Ce vœu repose sur deux problèmes majeurs :

- Depuis plusieurs années je milite sur le fait que le potentiel d'un Jeune arbitre ne va pas de pair avec le niveau de jeu de l'équipe première d'un club : on ne demande pas à une équipe évoluant en ligue de posséder dans ses formations des jeunes joueurs sélectionnés en ligue, on ne demande pas non plus à une équipe évoluant en Nationale de « sortir » de joueur de niveau régional ou de niveau pôle !!! Pourquoi le demande t on pour des JA ?

- La grande diversité de formation d'un département à l'autre (+ de 32 heures pour l'un quelques heures pour les autres) et des exigences disproportionnées d'un département (formation pour tous pour les uns, sélection élitique* pour l'autre) qui ont pour conséquence de pénaliser mathématiquement (-8,-10,-12 points.....) certaines équipes de notre département principalement !! Le règlement de notre CTJA nous pénalise par rapport aux autres départements de la ligue pour les championnats régionaux, et bientôt vis-à-vis des clubs de toute la France pour les clubs nationaux du 78 !!!

Le but n'est pas de supprimer les obligations des clubs de fournir des JA, surtout pas !!! Mais de modifier le règlement afin qu'il soit plus juste pour l'ensemble des clubs par rapport à ceux de la ligue et de France.

Voici donc le vœu qui a été proposé et accepté par l'ensemble des clubs en copie concernant l'attribution du grade de « JA Départemental » :

VŒU POUR L'AG 78 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU GRADE DE JEUNE ARBITRE DEPARTEMENTAL :

ANNEE 1 :

Chaque club a l'obligation de former 2 JA :

- Suivi par un tuteur club (qui devra être validé par le Comité)

- Le JA devra arbitrer 7 Matches dans l'année (répartis dans l'année, au moins un par trimestre minimum)

- Le tuteur suivra l'évolution des JA (support informatique ANNUEL, avec transmission au Comité régulièrement des suivis de rencontres) Si besoin, la CTJA contacte le tuteur pour faire un point avec lui sur le JA

- Après 7 rencontres arbitrées, le JA devient **ARBITRE DEPARTEMENTAL (si suivis bien transmis)**

ANNEE 2 :

Présentation OBLIGATOIRE en début de saison à un examen départemental Comité, les JA ayant effectué 7 rencontres minimum année N-1, et ayant renouvelé leur carte d'arbitre.

Cet examen pourrait être sous la forme :

- Théorique (utiliser les moyens informatiques nouveaux) ou une journée de regroupement avec évaluation

- Si reçu, le JA devient **JEUNE ARBITRE DEPARTEMENTAL CONFIRME**, les meilleurs sont alors encadrés par la CTJA et suivent alors la formation départemental vers le niveau régional. (Ce statut de JA confirmé est renouvelé tous les ans à condition de refaire 7 arbitrages dans la saison).

- Si recalé, redevient JA CLUB et perd son statut de JA DEPARTEMENTAL (Pour retrouver son niveau de JA départemental, il doit repartir comme s'il était sur l'année 1)

- Si JA pas présenté à l'examen, perd son statut de JA DEPARTEMENTAL (Pour retrouver son niveau de JA départemental, il doit repartir comme s'il était sur l'année 1)

Le club a toujours l'obligation de former 2 nouveaux JA selon le modèle de l'année 1.

Résultat :

Ce système permet aux clubs de former tous les ans des jeunes arbitres départementaux et de répondre aux critères CMCD (sans souci de réussite à un examen)

Il permet aussi au Comité de garder un vivier de Jeunes arbitres départementaux confirmés, dans lequel il pourra « piocher » des futurs JA régionaux.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien Cordialement
Frédéric BADIN